



**COMMUNE DE
DOMALAIN**
(Ille et Vilaine)

Séance du lundi 04 mars 2019

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 26 février 2019.

Présents : M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPOCHE Monique, Mme CHEVRIER Christine, M. GALLON Loïc, Mme DOINEAU Brigitte, Mme BASLE Marie-Josèphe, Mme RESTIF Isabelle, M. DESILLE Yvan, Mme DUFLOS Béatrice, Mme LIGOT Brigitte, M. HUET François, Mme FURON Maryse, M. VETIER Anthony, M. SUBIRY Anthony.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	18
Présents	:	15
Pouvoirs	:	02
Votants	:	17

Absents excusés ayant donné procuration : M. ROLLAND Pierre, M. BOULANGER Jean-François

Absent excusé : M. FOLLIOU Philippe

Secrétaire de séance : M. SUBIRY Anthony

Le procès-verbal de la séance du conseil du 04 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter 2 points à l'ordre du jour à savoir : deux avenants au marché public de construction de la Zac les Cerisiers / le Plessis.

L'assemblée accepte à l'unanimité cet ajout (il s'agit des points 12 et 13).

FINANCES, BUDGET

2019.03.01. Compte administratif 2018 et affectation du résultat du budget général

2019.03.02. Compte de gestion 2018 du budget général

2019.03.03. Compte administratif 2018 et affectation du résultat du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers

2019.03.04. Compte de gestion 2018 du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers

2019.03.05. Budget ZAC le Plessis/les Cerisiers 2019

2019.03.06. Compte administratif 2018 du budget de la Zone Oseraie

2019.03.07. Compte de gestion 2018 du budget Zone Oseraie

2019.03.08. Mise en sécurité du mobilier du bar/restaurant dans le cadre de la location gérance

2019.03.09. Clôture de la régie bibliothèque

AFFAIRES FONCIERES, DOMAINE ET PATRIMOINE

2019.03.10. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2019.03.11. Nouvelle salle multifonctions : désignation des membres du Comité technique

COMMANDE PUBLIQUE

2019.03.12. ZAC Le Plessis/Les Cerisiers : avenant 3 lot 2 LEMEE TP

2019.03.13. ZAC Le Plessis/Les Cerisiers : avenant 2 lot 1 LEMEE TP

RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION FAITE AU MAIRE (ARTICLES L 2122-22 ET L2122-23)

1. Devis SAUR
2. Devis LTM
3. Devis SARL AS. AGRI

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1. Programme DEPAR de Vitry Communauté et de la Poste
2. Voie de la 2ème DB
3. Dénomination des rues dans le lotissement Les Cerisiers
4. Commission Communication
5. Aménagement de la Place Jacques Heniry
6. Commission Voirie
7. Fibre optique
8. Antenne téléphonique

FINANCES, BUDGET

2019.03.01. Compte administratif 2018 et affectation du résultat du budget général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2018.

Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 432 621,73 €	1 038 400,14 €		1 038 400,14 €
Recettes	1 432 621,73 €	1 514 154,08 €	20 000,00 €	1 534 154,08 €

Résultat de clôture 2018	475 753,94 €		
	Résultat reporté 2017	20 000,00 €	
	Résultat de clôture 2018		495 753,94 €

INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL	Crédit à Reporter
Dépenses	2 034 356,36 €	363 068,00 €		363 068,00 €	29 698,00 €
Recettes	2 034 356,36 €	446 301,40 €	897 231,93 €	1 343 533,33 €	0,00 €

Résultat de clôture 2018	83 233,40 €				-29 698,00 €
	Résultat reporté 2017	897 231,93 €			
	Résultat de clôture 2018			980 465,33 €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de **495 753.94 €** comme suit :

Affectation du résultat au BP 2019

Excédent 2018	495 753.94 €
article 002 (RF)	20 000.00 €
article 1068 (RI)	475 753,94 €

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal. Monsieur Daniel TESSIER, 1^{er} adjoint préside et fait procéder au vote.

Vu le C.G.C.T,
Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Adopter le compte administratif 2018 du budget général tel que présenté ;**
- **Affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé.**

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2019.03.02. Compte de gestion 2018 du budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 ;
Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le C.G.C.T,
Vu le budget communal,
Vu le compte de gestion 2018 du budget général,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2019.03.03. Compte administratif 2018 et affectation du résultat du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2018.

Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 655 131.64 €	775 145.39 €		775 145.39 €
Recettes	1 655 131.64 €	775 145.04 €	244 711.81 €	1 019 856.85 €
	Résultat de clôture 2018	- 0.35 €		
		Résultat reporté 2017	244 711.81 €	
		Résultat de clôture 2018		244 711.46 €

INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 946 819.66 €	773 713.30 €	546 409.83 €	1 320 123.13 €
Recettes	1 946 819.66 €	546 409.83 €		546 409.83 €
	Résultat de clôture 2018	- 227 303.47 €		
		Résultat reporté 2017	- 546 409.83 €	
		Résultat de clôture 2018		- 773 713.30 €

Affectation du résultat au BP 2019

Excédent 2018	244 711.46 €
article 002 (RF)	244 711.46 €
article 1068 (RI)	

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal. Monsieur Daniel TESSIER, 1^{er} adjoint préside et fait procéder au vote.

Vu le C.G.C.T,
Vu le budget ZAC le Plessis/Les Cerisiers,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Adopter le compte administratif 2018 du budget ZAC le Plessis/Les Cerisiers tel que présenté ;**
- **Affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé.**

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2019.03.04. Compte de gestion 2018 du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le C.G.C.T,
Vu le budget communal,
Vu le compte de gestion 2018 du budget ZAC le Plessis/Les Cerisiers,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2019.03.05. Budget ZAC le Plessis/les Cerisiers 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 concernant la ZAC le Plessis/Les Cerisiers.

La proposition s'équilibre comme suit :

Fonctionnement	1 489 549.76 €
Investissement	1 941 076.29 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Adopter le budget primitif 2019 de ZAC le Plessis/les Cerisiers tel que présenté ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2019.03.06. Compte administratif 2018 du budget de la Zone Oseraie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2018.

Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	420 046.32 €	107 548.88 €		107 548.88 €
Recettes	420 046.32 €	60 019.08 €	47 529.80 €	107 548.88 €

Résultat de clôture 2018 (déficit)	- 47 529.80 €			
	Résultat reporté 2017		47 529.80 €	
	Résultat de clôture 2018			- €

INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	270 036.32 €	- €	60 018.16 €	60 018.16 €
Recettes	270 036.32 €	60 018.16 €		60 018.16 €

Résultat de clôture 2018	60 018.16 €			
	Résultat reporté 2017		- 60 018.16 €	
	Résultat de clôture 2018			- €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 10 décembre 2018, il a été décidé de clôturer le budget de la zone Oseraie afin qu'elle devienne une opération sur le budget communal.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal. Monsieur Daniel TESSIER, 1^{er} adjoint préside et fait procéder au vote.

Vu le C.G.C.T,
Vu le budget de la zone Oseraie,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Adopter le compte administratif 2018 du budget Zone Oseraie tel que présenté.

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2019.03.07. Compte de gestion 2018 du budget Zone Oseraie

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 ;
Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le C.G.C.T,
Vu le budget communal,
Vu le compte de gestion 2018 du budget Zone Oseraie,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2019.03.08. Mise en sécurité du mobilier du bar/restaurant dans le cadre de la location gérance

Monsieur le rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 04 février 2019, il a été décidé d'effectuer les travaux de mise aux normes sécurité du piano du bar-restaurant. Les Commission Urbanisme et Suivi de travaux dans les bâtiments communaux réunies le 20 février se sont rendues sur place afin de constater les problèmes liés à la vétusté du matériel. Suite à cet échange entre les conseillers et les gérants, des nouveaux devis ont été demandés.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition de l'entreprise M.T.G.C pour un montant de 4 004.00 € HT soit 4 804.80 € TTC.

Vu le C.G.C.T,
Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Mettre aux normes sécurité le mobilier du bar restaurant ;**
- **Inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2019.03.09. Clôture de la régie bibliothèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à mise en place de la gratuité d'adhésion à la bibliothèque de Domalain, il convient de clôturer par conséquent la régie correspondante.

Vu le C.G.C.T,
Vu la délibération en date du 06 novembre 1990 instituant la régie « Bibliothèque »,
Vu la délibération en date du 04 février 2019 instituant la gratuité d'adhésion à la bibliothèque de Domalain,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Clôre la régie « Bibliothèque » et préciser que toutes les délibérations antérieures sont abrogées ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

AFFAIRES FONCIERES, DOMAINE ET PATRIMOINE

2019.03.10. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession d'un terrain situé en zone d'aménagement concerté doit s'accompagner d'un cahier des charges indiquant le nombre de mètre carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée (article L. 311-6 du Code de l'urbanisme).

Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction (zone 1 AUZ). Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le CCCT pour le lot suivant :

LOTS	Surface de plancher m ²	Acquéreurs
7	220	Brillant

Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4 et suivants et L311-1 et suivants,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Approuver le CCCT suivant de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joint en annexe ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ces CCCT et tous les documents s'y rapportant.

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2019.03.11. Nouvelle salle multifonctions : désignation des membres du Comité technique

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les membres du Comité technique en charge du suivi du dossier de la nouvelle salle multifonctions. Pour cela, il propose de réunir les adjoints et les membres des Commissions Urbanisme et Suivi des travaux dans les Bâtiments Communaux. Soit les 10 personnes suivantes : M. OLIVIER, M. TESSIER, Mme PINCEPOCHE, M. ROLLAND, Mme CHEVRIER, M. GALLON, Mme RESTIF, M. DESILLE, M. BOULANGER et M. SUBIRY.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Désigner les membres du Comité Technique en charge du dossier de la salle multifonctions comme indiqué ci-dessus

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

COMMANDE PUBLIQUE

2019.03.12. ZAC Le Plessis/Les Cerisiers : avenant 3 lot 2 LEMEE TP

Monsieur le Maire indique que le lot n°2 ASSAINISSEMENT et EAUX PLUVIALES tranche ferme pour la ZAC « LES CERISIERS » a été attribué à la société LEMEE pour un montant de 116 963.00 € HT.

Compte tenu des deux premiers avenants instituant des travaux supplémentaires, il convient de prolonger le délai d'exécution de 5 à 9 semaines.

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

Vu l'avenant présenté par l'entreprise,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'accepter cet avenant de prolongation des délais ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

2019.03.13. ZAC Le Plessis/Les Cerisiers : avenant 2 lot 1 LEMEE TP

Monsieur le Maire indique que le lot n°1 terrassement voirie tranche ferme pour la ZAC « LES CERISIERS » a été attribué à la société LEMEE pour un montant de 315 776.60 € HT. Compte tenu du premier avenant instituant des travaux supplémentaires, il convient de prolonger le délai d'exécution de 4 à 5 semaines.

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,
Vu l'avenant présenté par l'entreprise,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **D'accepter cet avenant de prolongation des délais ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 17, contre : 00, abstention : 00

RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION FAITE AU MAIRE (ARTICLES L 2122-22 ET L2122-23)

1. Devis SAUR

Monsieur le Maire a signé un devis pour le changement de changer l'onduleur de la station d'épuration. Le devis SAUR est de de 1 525.00 € HT soit 1 830.00 € TTC.

2. Devis LTM

Monsieur le Maire a signé un devis pour le renforcement des serrures à la cantine, la salle des sports et la salle vers la mezzanine. Le coût total est de 450.98 € HT soit 541.17 € TTC.

3. Devis SARL AS. AGRI

Monsieur le Maire a signé un devis pour un broyeur. Le coût est de 4 320.00 € HT soit 5 184.00 € TTC.

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1. Programme DEPAR de Vitré Communauté et de la Poste

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Vitré Communauté a signé un partenariat avec La Poste concernant le programme DEPAR (Diagnostic Energétique Pour Accompagner la Rénovation). Ce partenariat consiste en un repérage des ménages en situation de précarité énergétique, puis une sensibilisation aux usages économes en énergies et enfin un diagnostic permettant d'orienter vers des dispositifs de rénovations.

La mise en œuvre de ce programme sera réalisé dans un premier temps par les facteurs du groupe La Poste qui déposeront lors de leur tournée un courrier de présentation du programme auprès de 7 000 foyers ciblés et répartis sur l'ensemble des 46 communes de l'agglomération. Le courrier sera envoyé de manière progressive entre le 25 février et le 20 juillet. Il annonce le passage ultérieur du facteur qui réalisera le questionnaire d'éligibilité.

Les foyers éligibles et intéressés bénéficieront ensuite d'un diagnostic technique de leur logement.

2. Voie de la 2^{ème} DB

Le projet d'un guide Michelin « Voie de la 2^{ème} DB » est lancé par la Fondation du Maréchal Leclerc. Pour mener à bien ce projet, les communes sont sollicitées pour envoyer des photos d'époque pour illustrer la page historique consacrée à chacune des communes concernées.

3. Dénomination des rues dans le lotissement Les Cerisiers

Les Commissions Urbanisme et Suivi des travaux dans les bâtiments communaux ont statué sur la dénomination des rues dans le lotissement Les Cerisiers. Monsieur le Maire présente le plan au Conseil Municipal.

4. Commission Communication

Réunion de la commission Communication le jeudi 21 mars à 20h00 pour la préparation du prochain bulletin municipal.

5. Aménagement de la Place Jacques Heniry

La Commission Espaces Verts/Fleurissement propose une rencontre le samedi 16 mars 2019 à 10h00 à l'espace culturel.

6. Commission Voirie

La Commission Voirie aura lieu le samedi 13 avril à 10h00.

7. Fibre optique

Les propriétaires concernés seront avertis et devront élaguer la végétation encombrante dans un délai de 30 jours.

8. Antenne téléphonique

Monsieur le Maire fait un point de la situation au Conseil Municipal et explique les étapes successives liées au positionnement de l'antenne.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 01 avril 2019 à 20h00.

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2019.03.01	Compte administratif 2018 et affectation du résultat du budget général	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.02	Compte de gestion 2018 du budget général	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.03	Compte administratif 2018 et affectation du résultat du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.04	Compte de gestion 2018 du budget général	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.05	Budget ZAC le Plessis/les Cerisiers 2019	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.06	Compte administration 2018 du budget de la zone Oseraie	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.07	Compte administration 2018 du budget de la zone Oseraie	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.08	Mise en sécurité du mobilier du bar-restaurant dans le cadre de la location-gérance	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.09	Clôture de la régie bibliothèque	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.10	ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession des Terrains	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.11	Nouvelle salle multifonctions : désignation des membres du Comité technique	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.12	ZAC Le Plessis/Les Cerisiers : avenant 3 lot 2 LEMEE TP	06 mars 2019	06 mars 2019
2019.03.13	ZAC Le Plessis/Les Cerisiers : avenant 2 lot 1 LEMEE TP	06 mars 2019	06 mars 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Le secrétaire de séance,

SUBIRY Anthony